

Communauté
de CommunesHaut Limousin
en MarcheEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

2024_146

ACTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 décembre 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTILOUX Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno.
En exercice	62	
Titulaires Présents	49	
Suppléants Présents	2	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	56	

Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno.

PRÉSENTS Suppléants : DACKOW Jean-Michel, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- DRIEUX Sophie qui donne pouvoir à GUILLON Jean-Claude
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice
- MAURY Alice qui donne pouvoir à ROCH Jean-Marie

Excusés : AUBRUN Lynda, BREGEON Pascal, DAMAR Vincent, GAINAND Jean-Pierre, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie Esclamadon, Vice-Président en charge de l'habitat s'exprime en ces termes :

L'Assemblée départementale a adopté, par délibération en date du 20 octobre 2022, la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2023-2027.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner cinq dossiers, pour un montant global de subvention de 2 350 € :

- Dossier de M. Piveteau (Le Dorat) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 450 € ;
- Dossier de Mme Ladeve (Berneuil) : amélioration énergétique de son logement, pour un montant de subvention de 500 € ;
- Dossier de M. Viale (Nouic) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 450 € ;
- Dossier de M. Lagorce (Arnac-la-Poste) : amélioration énergétique de son logement, pour un montant de subvention de 500 € ;
- Dossier de Mme Desmaison-Dupradeau (Bellac) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 450 €.

Les éléments constitutifs des demandes sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021_165 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_174 du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat pour l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027 ;

Considérant les cinq demandes de subventions reçues et annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les cinq subventions suivantes :

- Une subvention de 450 € à M. Piveteau pour l'adaptation de son logement,
- Une subvention de 500 € à Mme Ladeve pour l'amélioration énergétique de son logement,
- Une subvention de 450 € à M. Viale pour l'adaptation de son logement,
- Une subvention de 500 € à M. Lagorce pour l'amélioration énergétique de son logement,
- Une subvention de 450 € à Mme Desmaison-Dupradeau pour l'adaptation de son logement,

Ces subventions seront versées au titre de l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Michel PIVETEAU, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 20/12/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le 20 DEC 2024
 IQ: 037-2007189-2024-11-000-048-00

Éléments constitutifs du projet						Propositions de subvention soumise à délibération							TOTAL aides publiques	TOTAL CC
Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux	AMO	Date du Conseil	sub. travaux			sub. AMO				
							ANAH	CD87	CCHLeM	ANAH	CD87	CCHLeM		
PIVETEAU Bernard 51, avenue des Vignes #7210 LE DORAT	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Monte-escalier Volets roulants électriques	13 153,00 €	900,00 €	16/12/2024	9 207,00 €	1 644,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	12 051,00 €	450,00 €
LADÈVE Cécile 6, rue des Blanchets 87300 BERNÉUIL	occupant	amélioration énergétique des logements	Isolation murs Isolation toiture remplacement menuiseries	20 545,12 €	1 600,00 €	16/12/2024	16 436,00 €	1 027,00 €	500,00 €	1 600,00 €	- €	- €	19 563,00 €	500,00 €
VIALE Jean-François 45, route des Moulins 87330 NOUIC	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Adaptation douche + WC	13 574,28 €	900,00 €	16/12/2024	6 787,00 €	1 697,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	9 684,00 €	450,00 €
LAGORCE Sébastien 8, le Chiron 87160 ARNAC-LA-POSTE	occupant	amélioration énergétique des logements	Chauffe-eau thermodynamique Pompe à chaleur + radiateurs Isolation toiture + murs Menuiseries	49 678,09 €	1 600,00 €	16/12/2024	44 710,00 €	1 500,00 €	500,00 €	1 600,00 €	- €	- €	48 310,00 €	500,00 €
DESMAISON DUPRADEAU Yolande 7, allée des Chênes 87300 BELLAC	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Douche adaptée	3 356,10 €	900,00 €	16/12/2024	2 349,00 €	420,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	3 969,00 €	450,00 €
TOTAL				100 305,59 €	5 900,00 €		79 489,00 €	6 288,00 €	1 900,00 €	5 000,00 €	450,00 €	450,00 €	93 577,00 €	2 350,00 €